

LE RIÉZOIS

Bulletin municipal d'informations *infos*



www.ville-riez.fr

N° 73 Septembre 2021

RIEZ FESTIVITÉS 2021



Salon du livre



Fête des mécaniques anciennes

La Covid-19
n'a pas empêché
les manifestations



Marchés animés en journée et le soir



Fête de la Sainte-Claire



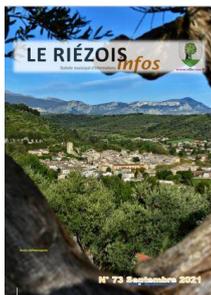
Bal et concert pour la fête du 15 août
place de la Colonne



Brocante place de la Mairie
et place Saint-Antoine



Concerts place Saint-Antoine



Le mot du maire

Le Riézois. Infos

Publication

Mairie de Riez

Directeur de la publication et de la rédaction

Christophe Bianchi

Rédaction

Jean-Paul Faucon, Caroline Marin et les auteurs des articles cités dans le numéro

Création, mise en page

Jean-Paul Faucon, Caroline Marin

Crédit photos

Mairie de Riez, auteurs des articles

Tirage

1000 exemplaires

Impression

Imprimerie de Haute-Provence

Imprim'Vert

ZA Les Iscles

04 700 La Brillanne

Dépôt légal

À parution ISSN : en cours d'attribution

Imprimé sur papier recyclable et biodégradable

Ne pas jeter sur la voie publique

Ce document est distribué à titre d'information et non contractuel.

Riézoises, Riézois,

La rentrée vient de frapper à la porte de l'année scolaire. La reprise des activités est à l'ordre du jour pour tout un chacun.

Malgré les difficultés sanitaires les activités estivales ont pu se dérouler, pas avec leur intensité habituelle mais malgré tout en essayant de retrouver le vivre ensemble et la participation à de beaux moments festifs. Mes conseillers et moi-même avons essayé autant que faire se peut de permettre à ces mois d'été de se dérouler au mieux. Maintenir le plus possibles les manifestations a été notre priorité. Beaucoup d'entre vous ont regretté l'absence du feu d'artifice du 14 juillet. Je le comprends et ce n'est que partie remise.

La rentrée scolaire bien préparée par les enseignants et la commune que je remercie s'est parfaitement déroulée dans la convivialité et le respect des consignes sanitaires. Un plus notable a été la visite de la présidente du département Éliane Bareille qui nous a réservé son premier déplacement parmi la liste des collèges. Une visite idoine avec la situation actuelle des bâtiments et de l'ensemble du personnel travaillant dans ce milieu qui mérite toute notre attention.

La rénovation de l'hôpital de Riez est en cours. Un concours permettra de retenir le bureau d'architecte chargé de conduire le projet.

La vaccination reste un point de divergence au sein de la société. Qu'elle préserve plus ou moins des contaminations, que la valeur de son efficacité soit discutée, les clabaudages doivent être mesurés car il n'en reste pas moins que les résultats constatés portent le grand espoir de retrouver une vie quasi normale. Faisons tout pour que le nombre de vaccinés augmente. Se faire vacciner c'est se protéger soi-même mais aussi protéger les autres. Pour rappel le centre de vaccination est maintenant ouvert place de la Mairie. La salle multi-activités peut à nouveau retourner au service des associations.

Des peupliers du parc des Colonnes, alignés le long du Colostre, sont morts et rendent dangereux leurs abords. Ils vont être rapidement coupés et remplacés par des essences végétales adaptées au site.

Je remercie le personnel communal qui, tout l'été, a réussi à conserver au village sa qualité d'accueil et je reste à votre écoute pour le progrès de notre village.

Christophe Bianchi
Maire de Riez

C'est avec tristesse que nous apprenons la disparition de

Maxime Amiel, un des anciens maires de Riez.

Né le 26 mai 1931 à Riez, Maxime Amiel, ancien professeur d'anglais, fut notamment l'un des fondateurs et présidents de l'association *Les Amis du Vieux Riez*. Nous adressons nos plus sincères condoléances à toute la famille. Riez perd un passionné de son passé.

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est déroulée le 2 septembre dans une ambiance conviviale marquée par le plaisir des enfants de retrouver les copains, de retrouver les bancs de l'école et ce parfum si particulier des fournitures neuves.

Une rentrée est chaque année un renouveau.

Le maire et plusieurs conseillers municipaux étaient présents tant à l'école primaire qu'au collège pour souligner l'importance que tient ce moment dans la vie de la jeunesse mais aussi dans celle des parents qui, pour certains, voient partir leurs rejetons vers une vie nouvelle où leur empreinte va peu à peu s'effacer.



À l'école primaire les nouveaux arrivants ont reçu en cadeau de bienvenue une trousse et son matériel nécessaire aux premiers pas de la vie scolaire. Cette action a été conduite par le CCAS en partenariat avec la caisse locale du Crédit Agricole. La salle informatique équipée de plusieurs ordinateurs est en place. Elle permettra aux jeunes de développer leurs connaissances pratiques pour une utilisation des meilleures de cet outil de nos jours incontournable. Différentes thématiques vont être décidées, entre autres l'écriture d'une page pour Le Riézois sur un sujet d'actualité où les enfants pourront donner libre cours à leur créativité. Il reste à donner à cette salle un aspect attrayant passant par une nouvelle peinture des murs et une décoration mettant en avant les grands enjeux de notre époque telle que la sauvegarde du monde des oiseaux ou la conquête spatiale.

La rentrée au collège Maxime Javelly a été tout aussi de qualité et marquée par la présence d'Eliane Bareille, présidente du département. Elle était accompagnée de Sandra Raponi, vice-présidente en charge des collèges et par deux autres de ses collaborateurs. Un moment fort de la visite a été l'arrêt à la cantine où une discussion s'est ouverte avec les responsables du collège (proviseur, gestionnaire) et les agents en charge de la cuisine, de l'hygiène. Contraintes de la Covid oblige, les élèves se lavent les mains à l'entrée, badgent, prennent leur plateau, se servent et vont s'installer à une table toute en longueur réservée à une seule et même classe. Eliane Bareille a su écouter les demandes de chacun en particulier en ce qui concerne la charge de travail importante compte tenu des contraintes imposées par la Covid-19 et par les absences pour des causes diverses. La réponse a été remarquable par sa qualité alliant concision et humanité : *« la fonction publique protège, c'est vrai et louable. Mais par là même, elle engage beaucoup d'obligations et son fonctionnement devient très difficile. Peut-être que plus de bon sens suffirait pour une gestion plus efficace »*. De préciser que cet avis retransmis au mieux est le sien. Avant de partir gérer des rencontres similaires dans d'autres collèges du département, Eliane Bareille a tenu à préciser tout l'attachement qu'elle portait à utiliser les circuits courts afin d'offrir aux enfants dans les cantines des produits issus du proche terroir. La démarche RÉGAL doit être privilégiée : que tous les collégiens disposent d'un repas sain et équilibré et découvrent les produits bio et locaux.



La crèche fait sa rentrée

Lundi 24 août, 8 heures tapantes, l'équipe de la Baumine des oursons est prête à accueillir enfants et familles. Les puzzles sont installés, les crayons sont taillés et les jouets sont prêts à être déballés. Tout est encore très silencieux mais dans quelques heures, les cris et les rires empliront les différents espaces.

Voisine de l'école maternelle, la crèche bénéficie d'un grand jardin ombragé entièrement aménagé pour les enfants avec structure de motricité, plusieurs cabanes, des jeux et des draisienne pour des courses folles. À l'intérieur, autour d'une belle pièce de vie équipée d'un toboggan et de différents espaces de jeux, dortoirs, salle de repas et salle de changes s'articulent pour offrir confort et soins nécessaires pour passer de belles journées.

D'une capacité de 20 places, la structure est organisée en deux sections - les bébés/moyens et les grands - sous la responsabilité d'une équipe pluridisciplinaire : éducatrice de jeunes enfants, infirmière, auxiliaires de puériculture, agents d'animations et agent technique. Frédérique A., Martine, Colette, Géraldine, Clémence, Salomé, Emma et Frédérique T. se relaient de 8h à 18h auprès des enfants et leurs familles pour proposer un environnement propice aux découvertes, aux jeux et à l'épanouissement.

La crèche municipale de la Baumine accueille les enfants de 3 mois à l'entrée à l'école, en accueil régulier ou occasionnel (quelques heures par jour ou par semaine).

Alors n'hésitez pas à nous contacter au 04 92 74 96 47, des places sont encore disponibles.

À très bientôt

L'équipe de la Baumine
des oursons



CENTRE DE VACCINATION

Le centre de vaccination a quitté la salle multi-activités et se situe maintenant place de la Mairie.

Vous êtes attendus avec convivialité.

La salle multi-activités retrouve ses fonctions premières au service des associations.

Pour rappel : se faire vacciner est un geste citoyen qui vous protège et qui protège votre entourage. La vaccination limite l'apparition des variants et vous permet de mieux lutter en cas d'atteinte grave de la maladie.

Diverses informations sur les actions en cours

Classement de la chapelle Saint-Maxime



ENFIN, UN RÉSULTAT ENCOURAGEANT qui récompense le travail des élus. Le classement au patrimoine des Monuments Historiques de la chapelle Saint-Maxime est acquis. Il était en attente depuis 2018. L'information est tombée en mairie le 30 août 2021 : « *J'ai le plaisir de vous informer que les deux dossiers ont reçu un avis favorable à la protection. Pour la chapelle, l'ensemble du site a été inscrit en totalité, chapelle, couvent, plateau, colonne de la Vierge [...] Les arrêtés préfectoraux seront envoyés à la signature dès que le PV sera définitivement validé* ». Ce résultat fait suite à la visite sur le site de plusieurs responsables des affaires culturelles, à différents courriers envoyés par la mairie afin que ce dossier ne soit pas oublié. Rappelons que ce classement permet une subvention de l'État de 50 % sur l'ensemble des travaux.



Hôtel de Mazan, baptistère

L'hôtel de Mazan est sous la compétence de la DLVA. Une lettre recommandée envoyée au président de la DLVA avec copie à la ministre de la Culture, à la préfète et sous-préfète, au député C. Castaner, au sénateur J.-Y. Roux et à la présidente du département stipule : « *Un état des lieux fait par Ph. Borgard chargé de recherche au CNRS, en date de juillet 2021, rappelle l'urgence de prendre les mesures nécessaires afin d'effectuer des travaux de sauvetage de l'escalier qui dessert les différentes parties de l'hôtel et qui constitue l'élément le plus précieux de cet ensemble. Aussi je tiens à rappeler l'impérieuse nécessité qu'il y a à donner suite à ce projet tel qu'il en avait décidé...* ». Une réponse est attendue.

Au baptistère des travaux de préparation du talus ont débuté afin d'installer un nouvel escalier. Il desservira le monument et ses alentours. Son emplacement se situe dans le prolongement d'une ancienne rue romaine, ce qui explique pourquoi l'ancien escalier qui date des années 1830 n'est pas conservé. La pose du nouvel escalier, actuellement en stock, est en attente de la décision de l'Architecte en chef des Monuments Historiques.



Source de Saint-Maxime

La réhabilitation de la source Saint-Maxime a été abordée dans le n° 72 du Riézois. Après un premier sondage du sol insuffisant pour un accès facile, les travaux sont arrêtés. Il est nécessaire de finaliser les échanges avec le propriétaire de la parcelle où se situe la source. Une servitude d'usage va être proposée. Les travaux reprendront dès la réponse du propriétaire si un accord est trouvé.

Par la suite, un chantier participatif devrait se mettre en place conduit par le PNRV «qui défend des restaurations patrimoniales avec la mise en œuvre de techniques et de matériaux qui répondent aux règles de l'art». Un projet de convention entre les différentes parties a été proposé. Sa signature permettra de finaliser le dossier de déclaration préalable de travaux par le service de l'urbanisme de la commune. Le PNR est à la recherche de subventions pour assurer le financement.

Numérotation, plan des adresses

Le plan de numérotation des adresses a été versé dans la Base Adresse Nationale du gouvernement (BAN) : <https://adresse.data.gouv.fr> . Cette base sert de référence à l'échelon national pour tous les services de l'État mais aussi auprès des fournisseurs d'accès internet (DSL, fibre), la Poste...

Les bâtiments identifiés qui n'avait pas encore d'adresse, essentiellement en dehors du village, en sont désormais pourvus. Si beaucoup d'adresses demeurent inchangées, d'autres ont été modifiées. Ne soyez donc pas surpris si, dans certaines rues, les numéros pair et impair sont inversés ou si elles ont été rebaptisées.

Davantage d'informations dans nos prochaines éditions en fonction de l'avancement des procédures gérées au niveau administratif supérieur.

Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie en mairie le 20 juillet 2021.

Une commission communale des impôts directs est instituée dans chaque commune. Elle est composée du maire, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants. La commission se réunit au moins une fois par an.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être au plus près du terrain. Ils obéissent à un droit de réserve. Les commissaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, dressée par le conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du conseil municipal.

La CCID tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. C'est la seule instance habilitée à entériner toute modification relative à des changements modifiant la valeur locative cadastrale sur laquelle s'appuie le calcul des impôts directs locaux, taxes foncières, taxe d'habitation. Son rôle est d'autant plus important que les règles d'évaluation de la valeur locative cadastrale, qui représente le loyer théorique annuel que l'immeuble serait susceptible de produire, sont anciennes. L'ancienneté de ces règles génère de nombreuses distorsions que les revalorisations nationales décidées chaque année en loi de finances ne peuvent pas totalement corriger.

La commission recense les changements modifiant les caractéristiques foncières et fournit aux services fiscaux toute information utile relative à la nature et aux mouvements de la matière imposable dans la commune. Il s'agit des constructions nouvelles, des modifications de constructions existantes, des changements de propriétaires, des affectations de locaux et de terrains, des occupations ou non de locaux d'habitation (logements vacants), des changements d'activité professionnelle. Différentes catégories sont définies. Pour exemple la catégorie 7 est celle des locaux dépourvus des besoins minimaux (sanitaires, eau...), la catégorie 6 est celle des habitations anciennes avec tout le confort, la catégorie 5 celle des habitations récentes à partir de 1970 (maisons ordinaires), la catégorie 4 celle des habitations luxueuses récentes avec des pièces de grande taille.

La commission donne son avis sur le bien-fondé de certaines contestations de contribuables. Elle est également sollicitée dans des cas spécifiques, tels que la cotisation minimale de taxe professionnelle et les biens vacants.

D'une manière générale, il est indispensable de disposer d'une commission communale des impôts directs dynamique pour anticiper le plus tôt possible tous les changements affectant l'assiette des impositions locales. Cela suppose d'organiser en étroite liaison avec le centre des impôts fonciers compétents un circuit de transmission des informations : permis de construire délivrés, déclarations de travaux et toutes autres modifications qui n'auraient pas été déclarées.

Les évaluations correspondantes, validées en année N, seront prises en compte pour les impositions établies au titre de l'année N+1.

Service de l'urbanisme : rappel

Le service de l'urbanisme rappelle que tous les travaux concernant la pose de climatisations, chauffages, gaz, stockages de panneaux photovoltaïques en toiture comme en façade, fenêtres en toiture... sont soumis à l'autorisation et nécessitent l'avis de l'architecte des Bâtiments de France. Une demande d'autorisation doit-être déposée en mairie par le propriétaire ou l'entreprise chargée des travaux. Les règles de l'art imposent aux entreprises de prévenir les propriétaires des obligations légales.

Évaluation sur la nécessité de conduire des travaux d'entretien

L'interpellation de nos concitoyens et nos propres constatations sur le terrain nous ont conduits à effectuer la visite d'une grande partie du village afin d'évaluer l'état des lieux ainsi que les interventions à prévoir pour conforter l'attrait de Riez. Cette visite a permis la rencontre d'habitants, de recueillir leur avis et d'écrire un compte rendu afin d'acter

les travaux et actions à conduire : (1) *Propreté* : le manque de propreté des ruelles et andrones est remarqué. Un exemple : la fontaine de la rue Basse sert de poubelle. Régulièrement vidée, elle est non moins régulièrement remplie. Les crottes de chien sont légion, accompagnées d'une odeur d'urine engageant le promeneur à ne pas s'attarder. Le désherbage des différents voies doit être amélioré avec la difficulté notable que tout désherbant chimique est interdit ce qui oblige à des passages fréquents, coûteux en temps de travail. De jeunes arbres (figuier, ailante glanduleux...) poussent jusque sur le clocher de l'église. L'emplacement de l'hôtel Ferrier est un champ d'herbe entraînant un risque d'incendie important en période estivale. (2) *Délabrements* : ils portent sur les revêtements des sols, les marches d'escalier, les évacuations d'eau bouchées ou non fonctionnelles. (3) *Bassins et fontaines*. L'arrivée d'eau y est défectueuse. Pour la



fontaine de la porte Saint-Sol, la recherche d'une solution est en cours. Une réunion pour reconnaître le tracé supposé de l'alimentation en eau a eu lieu. Pour le bassin rue de la fontaine Samson le rétablissement de la mise en eau est à faire ainsi que la recherche de la cause de cette anomalie. L'eau stagnante y est une réserve à moustiques. (4) *Stationnement anarchique*. Un stationnement anarchique ne tenant pas compte des panneaux d'interdiction a été relevé. L'intervention des secours peut être compromise. (5) *Abandon des espaces privés*. L'abandon de certaines parcelles privées a fait l'objet d'un rappel à l'ordre des propriétaires.

La mairie va prendre en compte rapidement ces éléments dans la mesure de ses possibilités (tant en personnel d'exécution que financièrement). L'augmentation de la présence de corbeilles à déchets, la mise en place de distributeurs pour les crottes de chien ont été proposées mais le résultat final reste douteux. Cependant une forte insistance sur l'aspect pédagogique est à conduire.

Autres points qui ne seront pas oubliés : le marquage au sol médiocre ou absent avec des sorties dangereuses sur la route à signaler (prévu pour le début du printemps 2022), l'absence de numérotation et de plaques identifiant les rues (les commandes de plaques et de n° sont en cours).



🚩 Cérémonie du 14 juillet

Cette année la cérémonie du 14 juillet au monument aux morts revêtait un caractère particulier. Elle renouait en effet avec cette tradition si importante des commémorations qui avaient été plus ou moins mises de côté en raison de la Covid-19.

Après la cérémonie une rencontre conviviale a eu lieu en mairie pour honorer les personnes dévouées ayant œuvré pour la vaccination.



Une médaille symbolique leur a été remise.



🚩 Conteneurs à cartons

De nouveaux conteneurs à cartons ont été disposés sur la place et près du baptistère. **Les cartons qui y sont déposés doivent être ouverts, pliés...** afin de minimiser la prise de place. Quand ces conteneurs débordent, les cartons s'entassent à l'extérieur en particulier les jours de marché. Les conteneurs sont vidés le plus souvent possible par la DLVA mais la complexité des normes en vigueur mêlant obligations et réalisme conduit à des situations peu satisfaisantes. L'emplacement des conteneurs n'est pas définitive. Un groupe de travail est missionné pour rechercher un positionnement plus adéquat.

🚩 Entretien des cours d'eau

L'entretien et la restauration des berges et du lit de l'Auvestre seront réalisés entre septembre 2021 et février 2022. Ces travaux vont permettre de favoriser les écoulements en période de crue et de limiter la chute d'arbres dans le lit. La totalité du cours de l'Auvestre est concernée, des sources jusqu'à la confluence avec le Colostre (14,8 km).

LES ÉLUS SONT FRÉQUEMMENT INTERPELÉS À PROPOS DE LA PROPRETÉ. Les employés municipaux mettent toute leur bonne volonté au service du nettoyage qui, notons-le, n'est pas leur unique tâche. La balayeuse ne remplace pas en totalité le travail des hommes. Il est difficile de lutter contre les incivilités qui se multiplient. Un appel est donc lancé pour plus de civisme avant de passer à une surveillance par caméra et à des sanctions.



La lavande en danger

Les panneaux d'avertissement présents dans les champs de lavande du plateau de Valensole attirent l'attention sur les problèmes qui couvent dans le domaine des plantes à parfum. En effet dans le cadre de sa nouvelle stratégie pour la durabilité dans le domaine des Produits Chimiques, l'Union Européenne pourrait considérer d'ici 2025 les huiles essentielles comme des substances dangereuses pour la santé, au même titre que de nombreuses autres molécules chimiques non naturelles. À terme, leur usage pourrait être restreint, voire interdit.



Cette démarche est une véritable menace pour la filière lavandicole bas-alpine, mais également pour les secteurs apicole et touristique, ainsi que pour l'ensemble de l'économie locale, car les Alpes-de-Haute-Provence est le premier département français en superficie de lavande et de lavandin.

Renaud Muselier, président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Éliane Bareille, présidente du département des Alpes-de-Haute-Provence, et Dominique Santoni,

présidente du Conseil départemental du Vaucluse, se sont rendues à la Coopérative Agricole Plantes à Parfum de Provence de Puimoisson pour soutenir les producteurs d'huiles essentielles contre la nouvelle réglementation européenne. Ils y ont rencontré Jean-Michel Cotta, président de la SCA3P (Société Coopérative Agricole des Plantes à Parfum de Provence), qui leur a fait visiter la coopérative, avant la tenue d'une table ronde avec les producteurs.

Économiser l'eau

Depuis le début du mois de juin 2021, l'évolution des débits des huit cours d'eau du département est suivie de façon hebdomadaire par la Direction Départementale des Territoires. L'ensemble du département a été excédentaire en pluie pendant le mois de mai. Les précipitations sont depuis déficitaires, en particulier sur la partie sud-ouest du département. Le temps chaud et sec observé depuis le début du mois d'août a favorisé une baisse significative du débit. Le 2 août 2021, le département des Alpes-de-Haute-Provence a été placé en situation de vigilance vis-à-vis du risque de sécheresse afin d'anticiper les risques de pénurie et l'impact des prélèvements sur les milieux aquatiques. Les bassins versants du Lauzon et du Colostre sont passés en dessous de leur seuil d'alerte depuis la mi-août ce qui nécessite la mise en place de mesures de limitation des usages de l'eau. En application du Plan d'action Sécheresse, Madame la préfète, après consultation du comité technique de gestion collégiale de l'eau, a décidé de déclencher le stade d'alerte à la sécheresse sur les bassins versants du Lauzon et du Colostre.

Ce déclenchement entraîne des limitations des usages suivants :

-  interdiction de prélever et d'irriguer de 9 h à 19 h ;
-  interdiction d'arroser les pelouses, espaces verts et sportifs de 9 h à 19 h ainsi que de remplir les piscines ;
-  interdiction de laver les véhicules hors des stations de lavage ;
-  respect des arrêtés préfectoraux complémentaires de restriction d'eau, notifiés aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;
-  réduction de 20 % des prélèvements d'eau individuels, agricoles, industriels, quel que soit l'usage.

Les communes concernées sont les suivantes : Allemagne-en-Provence, Montagnac-Montpezat, Puimoisson, Riez, Roumoules, Saint-Jurs, Saint-Martin-de-Brômes.

L'ensemble des dispositions applicables est consultable dans toutes les mairies, sur le site de la préfecture à la rubrique actualité/sécheresse et à la Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence.

Risques incendie

À propos des déchets verts : Il est interdit de les brûler à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin.

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) : herbe après tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, résidus de taille de haies et arbustes, résidus de débroussaillage, épluchures de fruits et légumes
Que faire de ses *déchets verts* ?

Il est possible de : les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps ; les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective).

Des oiseaux prédateurs, une gêne pour les apiculteurs



Au cours des mois de mai, juin, juillet on les a vus tourner dans le ciel de Riez et de ses environs puis disparaître. Ils étaient beaux avec leurs couleurs chatoyantes. Ce sont les guêpiers. Ils ont pour nom scientifique : *Merops apister* L. En allant de Riez à Valensole, dans les butes de droite qui longent la route, juste avant la Tranchée, des trous sont visibles. Ce sont des nids de guêpier. La nidification de cet oiseau ne réussit que sous les climats chauds et secs.



Le changement climatique les favorise. Les nids comprennent une galerie qui peut atteindre 2 m de profondeur et qui se termine par une chambre de ponte. La femelle pond 5 à 7 œufs. Dans les premiers jours de juillet les jeunes prennent leur envol. Ces oiseaux se nourrissent d'insectes divers et d'abeilles. C'est pour cela qu'on les voit tourner au-dessus des ruchers. Ils peuvent prélever une reine lors de son vol nuptial ce qui conduit à la perte de la colonie d'abeilles.



VIE DE QUARTIER

Elles se réunissent souvent l'après-midi. Leur activité : laisser passer le temps en regardant ce qui peut paraître surprenant, anormal, interrogatif. Cela avec un regard frais et pétillant plein d'un passé

encore vivant où le « je suis de Riez », « c'est mon coin » transparaît fortement.

Georgette, Danielle et Pilar perpétuent une tradition de Riez et sans doute de Provence. Les jours de fêtes, les dimanches, les soirs d'été on sortait les chaises devant

la maison et on discutait avec plaisir en regardant ou en observant les passants. Les liens se tissaient, la vie de chacun était évoquée avec joie ou tristesse, les potins du village étaient feuilletés, chacun y ajoutant inconsciemment une part d'imaginaire ce qui les rendaient plus attractifs.



Office du tourisme

L'office du tourisme a quitté la place de la Mairie, lieu de qualité pour son histoire et son décor.

Maintenant installé 3 place M. Javelly près du pont sur le Colostre, l'office trouve un plus grand espace, de la clarté, de la couleur, une nouvelle présentation didactique.



La mise en valeur des potentialités de Riez et de sa région était une nécessité pour attirer et satisfaire les visiteurs fréquentant la Haute Provence.

L'office du tourisme de Riez est un EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) placé sous l'égide de la DLVA. Il fait partie de l'office du tourisme communautaire qui regroupe Gréoux-les-Bains, Manosque, Quinson, Oraison, Valensole. Cet office de tourisme communautaire est dirigé par J.-F. Gonthier. Ce dernier attache une grande importance à une activité de qualité tournée vers une plus grande présence publique se concrétisant en particulier par des plages d'ouverture plus larges.

Valérie est la permanente de l'office du tourisme de Riez. Elle est secondée durant quatre mois en période d'activité importante par un saisonnier.

Les activités de l'office du tourisme sont diverses et évoluent dans le temps en fonction des besoins et des transformations du territoire. Différents points sont à citer :

- ✚ L'accueil afin de présenter les offres touristiques de la région. Différents opuscules sont offerts, soit généralistes pour l'ensemble de l'office communautaire (« Ici des activités pour la famille », « Ici le Mag ») ou ciblés sur Riez comme « Ici le temps laisse son empreinte ». On remarque le vocable « Ici » imagé comme un œil et choisi comme en-tête de la plupart des documents. Le but :



imager le regard, laisser poindre l'admiration, déclencher le désir de voir... mais aussi souligner le rassemblement de toutes les volontés. La boutique propose des cartes de randonnée. Il est aussi possible



d'acheter des billets pour certains spectacles (saison culturelle du théâtre Jean le Bleu à Manosque, musée de la Préhistoire à Quinson). Ces offres se diversifieront avec le temps. À noter que les plaquettes informatives consacrées à Riez sont traduites et distribuées en plusieurs langues.

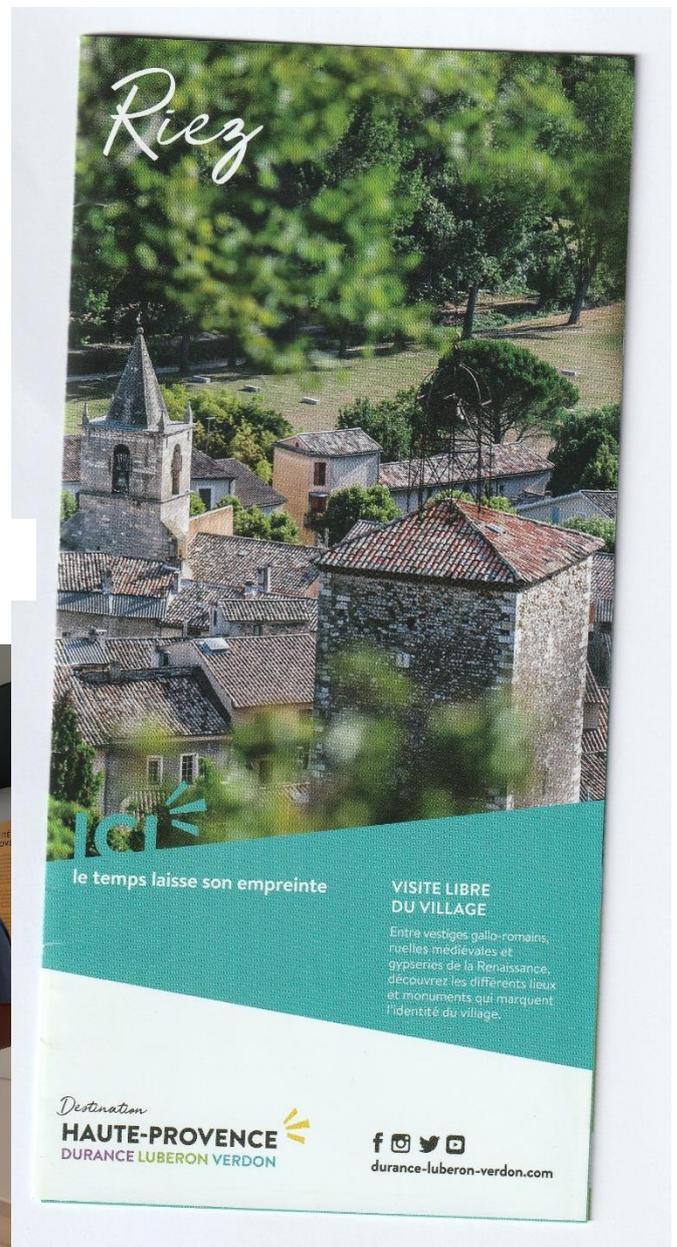
- ✚ Le classement des hébergements proposés à Riez. Après visite et évaluation des lieux, ils sont assortis d'une ou plusieurs étoiles.
- ✚ Les visites guidées conduites par groupes.

La saison touristique se prépare chaque année par une enquête de conjoncture annuelle afin de mieux cibler les besoins et de coller à la réalité évolutive du terrain.

En conclusion, un travail de qualité porteur d'avenir dont le but est de valoriser intensément notre village.



... à Riez la Romaine



RIEZVIE DU PATRIMOINE

Fête sur le plateau de Saint-Maxime et consécration du maître-autel

Le 11 août 2021 a été marqué par la fête de la Sainte-Claire sur le plateau de Saint-Maxime. Nul ne peut ignorer que depuis presque 50 ans des sœurs Clarisses y sont installées pour s'épanouir dans leur vie religieuse. Leur présence permet aussi le maintien de la beauté de ce site cher aux Riézoises et Riézois, croyants ou non, visité par de nombreux touristes.

Ce 11 août 2021 a aussi été le jour de « l'inauguration » du nouveau maître-autel, un aboutissement de plusieurs années de discussions parfois difficiles qui mêlaient des contraintes administratives et religieuses. Ce qui semblait une formalité s'est transformé au cours du temps en un chemin de croix progressant vers les sommets, certes traversant de vertes prairies mais frôlant aussi les précipices. De la diversité des avis est finalement sortie l'union des sensibilités. Le but était commun : aboutir. Il est donc important de remercier les intervenants qui ont œuvré sur ce dossier : la partie religieuse avec Monseigneur Nault, le curé affectataire Stéphane Ligier, les sœurs Clarisses et la partie administrative avec la mairie de Riez, l'association Saint-Maxime et son conseil d'administration qui n'a pas ménagé sa peine.



Les différentes étapes de l'installation du maître-autel.

Les conditions sanitaires n'ont pas permis le déroulement de la fête prévue. Un apéritif devait être offert par la mairie. Le maire Christophe Bianchi était attendu pour le point d'actualité sur les futurs travaux de la chapelle et sur son classement au patrimoine des Monuments Historiques. Que cette décision attendue depuis au moins 2019 fut difficile à obtenir ! C'est un autre chemin de croix qui progresse lentement avec des paroles administratives encourageantes mais sans acte final concret. C'est vrai qu'il n'y a pas péril d'effondrement comme pour d'autres bâtiments du vieux village...

L'autel a été créé par la Marbrerie Pérez de Champtercier que nous remercions pour son travail de qualité. Malgré les indécisions assorties d'arrêt et de redémarrage, la philosophie nécessaire dans les moments difficiles a été conservée. L'autel a été mis en place le 26 juillet. Un temps fort suivi par de nombreuses personnes attentives, admiratives à la précision de la réalisation. Ce travail a parfaitement été illustré par un tableau rassemblant les photos de ces moments intenses et exposé à l'entrée de la chapelle. Merci au secrétaire et à la trésorière de l'Association Saint-Maxime qui l'ont réalisé.

À l'encontre de ce qui avait été prévu, le nouveau maître-autel a été positionné entre le chœur et la nef plus près des fidèles pour une plus grande union entre eux et les officiants comme le préconise le concile Vatican II. L'ancien autel en bois du XIV^e siècle a été repoussé au fond du chœur en attente de sa restauration.



Inaugurer ou plus exactement consacrer, selon des règles liturgiques précises, un nouveau maître-autel (autel principal situé dans l'axe de la nef) est pour une communauté religieuse un moment solennel. La curiosité pour une telle cérémonie peu courante motivait la présence de



certain participants. À l'origine, l'autel est le haut-lieu servant de point de jonction entre Dieu et le monde.

C'est la table où Dieu et la communauté des fidèles se partagent les aliments, en signe de communion. Seul Monseigneur l'Évêque peut être l'exécutant de ce rite qui se déroule en plusieurs temps. L'autel a été :

- Oint avec le saint chrême (huile parfumée consacrée lors de la messe chrismale précédente située dans la Semaine Sainte quelques jours avant Pâques). Répandu sur toute la surface de l'autel, il a été étalé de la paume droite en faisant progressivement tout le tour de l'autel.
- Encensé. L'encens symbolise la prière, la purification et la montée aux cieux, en référence au Psaume 140 (2): « Que ma prière devant toi s'élève comme un encens... ». De même sur les cinq croix gravées sur la table de l'autel (représentant les cinq plaies du Christ) de l'encens a été brûlé. L'odeur de l'encens d'abord localisée à l'avant de l'église s'est répandue jusqu'au fond. C'est une prière d'un autre genre qui imprègne le monde qui nous entoure. Il rappelle à l'ensemble des présents que le monde entier est sacré. À la fois vu et senti, l'encens relie nos sens à notre vie de croyants.
- Habillé. La nappe posée sur l'autel manifeste qu'il est la table du repas eucharistique, où Dieu et l'homme communient, non plus dans le sang de victimes animales, mais dans le sang de la parole.

Pour finir un repas convivial a été pris en recherchant l'ombre des pins afin de minimiser les ardeurs du soleil. Beaucoup de mets - entre autres un bel apéritif - avaient été préparés par les sœurs Clarisses. Des pique-niques ont été tirés du sac, le tout mis en commun comme il se doit. Une superbe tarte intitulée Sainte-Claire a été partagée. Cependant chacun est resté dans son groupe familial ou d'amis proches afin de limiter les contaminations possibles. Les gestes barrière ont été respectés. On ne peut que se féliciter de l'engagement de tous dans cette démarche profitable à l'ensemble.

Une très belle journée qui a marqué la vie de notre village et qui s'inscrit dans la continuité d'un passé dont la source remonte aux premiers temps chrétiens de Riez

Histoire du christianisme à Riez (N°2)

Saint Fauste (évêque vers 460 à 495)

Fauste, né vers le début du V^e siècle, est issu d'une famille aristocratique de Bretagne (Grande-Bretagne actuelle) qui se retrouve en Armorique, fuyant peut-être les saxons. C'est en Gaule que le jeune Fauste suit ses études de rhétorique.

Abbé de Lérins

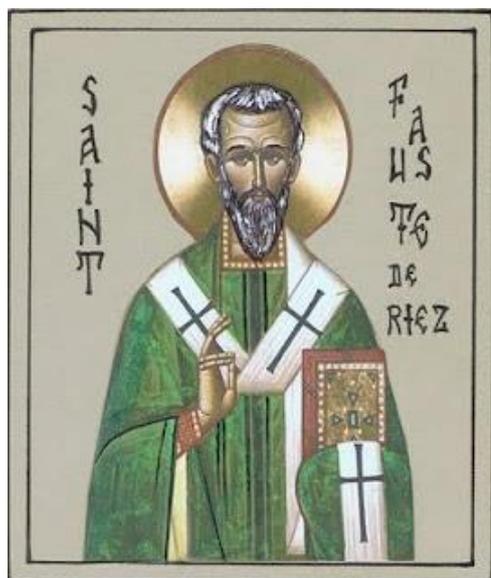
Après avoir été avocat, il rejoint le monastère de Lérins de l'abbé Honorat où il approfondit ses connaissances bibliques et exégétiques. En 428, Maxime prend la tête du monastère à la suite d'Honorat, nommé évêque d'Arles. Fauste est un moine brillant, aussi bien intellectuellement que par ses vertus. Au départ de Maxime pour l'épiscopat de Riez vers 434, il est désigné comme abbé de Lérins. Le monastère connaît une période de grande prospérité sous sa direction. L'abbé se désole de voir partir ses meilleurs éléments pour servir l'Église et encouragea les moines à rester dans le coenobium : «*Qu'y a-t-il de plus dangereux, disait-il, que de quitter le lieu où le Seigneur vous a appelés ?*». La renommée du monastère donne des idées à l'évêque de Fréjus Théodore qui, vers 454, voulut prendre la main sur Lérins. Il a fallu un concile pour confirmer Fauste dans ses droits.

Un évêque exemplaire

Vers 460, à la mort de saint Maxime, Fauste est nommé évêque de Riez à environ 60 ans. Au V^e siècle, Riez n'est pas le village de Haute-Provence que l'on connaît aujourd'hui, mais une des cités principales de la Narbonnaise II. Arrivé à son poste, Fauste n'a pas manqué de faire un éloge remarqué de son prédécesseur, saint Maxime.

Comme tous les évêques, il est sur plusieurs fronts : pastoral, administratif, juge, représentant des pouvoirs publics, missionnaire et doctrinal. Ses talents d'orateur sont unanimement reconnus en dehors même de sa région. Ses sermons, d'un intérêt pastoral indéniable, sont conservés dans une collection spéciale sous le pseudonyme d'Eusèbe le Gallican. Conscient de l'importance de la sépulture, il a même déterré des os pour les transporter dans une tombe.

En 474, lorsque la peste et la famine s'abattent sur Riez, il n'hésite pas à s'occuper personnellement des malades et à distribuer du blé à ses frais. Dans ses lettres à Fauste de Riez, Sidoine Apollinaire rappelle ses nombreuses qualités charitables envers les nécessiteux et ses nombreuses vertus, le considérant comme son maître. Contrairement à saint Maxime, Fauste de Riez n'a pas



eu sa *Vita*. Il figure néanmoins parmi les saints, fêté le 28 septembre. Pour Sidoine, c'était un nouveau type de martyr, menant à la fois une vie d'ascèse et de charité envers les démunis, sobre, ne soignant pas son apparence et ne portant pas de vêtements pompeux. Fauste, évêque, est resté lérinien, retournant régulièrement sur l'île. Il est sans aucun doute un des représentants les plus actifs du réseau missionnaire des moines insulaires.

Suffragant d'Arles, on retrouve l'évêque de Riez dans de nombreux conciles. Peu après sa nomination, en 462, faisant partie d'une délégation gauloise, il participe au concile à Rome avec le pape Hilaire au sujet de la nomination d'un évêque (vitrail dans la cathédrale). Fauste joue en effet un rôle de premier plan dans l'Église gauloise, correspondant avec les autres évêques, combattant les hérésies. C'est lui qui prononce des discours appréciés lors de la dédicace de l'église de Lyon. Il encourage les évêques à mener une vie sanctifiée. Il est aussi impliqué dans des controverses doctrinales et se présente comme un défenseur de l'orthodoxie.



En tant que l'un des chefs de file de l'épiscopat gaulois, Fauste est amené à participer à des missions diplomatiques. À Lyon, il fait la connaissance du roi burgonde Gondebaud. Avec les évêques d'Arles, d'Aix et de Marseille, il intervient en 477 auprès d'Euric, le roi wisigoth, pour négocier la paix. En 477, l'évêque de Riez est exilé pendant quelques années, peut-être à Arles puis à Limoges. Il revient triomphalement à Riez et meurt vers 493, à un âge avancé.

Sa réputation littéraire

Il fait partie des *hommes illustres* de Gennade, considéré comme le prédicateur et le théologien le mieux apprécié de sa période. Césaire d'Arles, au VI^e siècle, lui emprunte des sermons. Sidoine Apollinaire fait l'éloge de la sublime connaissance philosophique de Fauste, par qui l'«*Académie de Platon combat pour l'Église du Christ*».

La partie de l'œuvre de Fauste qui nous est parvenue est assez importante. En tant qu'abbé de Lérins, il a dû participer à l'élaboration de règles pour les moines. On a retrouvé de nombreuses lettres et sermons datant de son épiscopat. L'évêque de Riez a également écrit plusieurs traités, contre les hérésies et, le plus important, sur la grâce et le libre arbitre.



Un théologien influent

Fauste est aussi très actif dans le réseau lérinien, prodiguant de nombreux conseils et provoquant même des conciles. En théologie, il est connu comme défenseur du libre arbitre, initiateur du sacrement de confirmation ou de la substance eucharistique.

Dans son traité sur la «*grâce et le libre arbitre*», il avance l'idée que l'homme, a la possibilité d'accepter ou de refuser la grâce offerte par Dieu. Actuellement largement partagée, elle a été controversée dès le VI^e siècle puis par les jansénistes à la fin XVI^e siècle, accusant l'évêque de Riez de chef de file des semi pélagiens.

On connaît également Fauste de Riez comme l'initiateur du sacrement de la confirmation. La pratique courante du baptême pratiqué au V^e siècle est une cérémonie unique lors de la veillée pascale qui comprend la confession de foi, le baptême, les rites liés au Saint-Esprit et l'eucharistie. L'évêque de Riez n'impose pas la main pour le Saint-Esprit lors de la cérémonie baptismale à Pâque (dans le

baptistère que nous connaissons bien) mais convoque les nouveaux baptisés (appelés néophytes) cinquante jours plus tard lors de la fête de la Pentecôte. Cette nouvelle cérémonie, qu'il appelle «*confirmation*», a pour vocation d'armer

du don de l'Esprit Saint les baptisés dans leur nouvelle vie

de soldat de Christ. La prédication de Fauste sur la confirmation est reprise au IX^e siècle sous le nom du pape Melchiade puis sous cette autorité par les théologiens Lombard et Thomas d'Aquin. Le concile de Vatican II s'en inspire également : «*Par le sacrement de la confirmation le lien (des fidèles baptisés) avec l'Église est rendu plus parfait, ils sont enrichis de la force spéciale de l'Esprit-Saint* ».

Cet article, qui ne fait que résumer en quelques mots la vie et la pensée de saint Fauste, a pour but de mettre en lumière une petite partie de toute la richesse du plus célèbre des riezois, connu des théologiens et historiens de l'antiquité tardive à travers le monde.



Carte postale
RIEZ (B.-A.) - Altitude 520 m Musée Lapidaire
(Collection Carrara - Tabacs)

Tennis Club Riézois

L'année d'école de tennis pour nos jeunes s'est très bien déroulée malgré les contraintes sanitaires.

Tout au long de l'année les enfants ont pu pratiquer leur sport encadrés par Nadège Sacksteder DE du club.

À la fin de chaque trimestre un «challenge» dans chaque groupe a permis aux enfants de se mesurer entre eux à travers de matchs ou de jeux.

L'année s'est terminée avec une journée animation où chaque enfant est reparti ravi avec un petit goûter et une récompense (coupe ou médaille) qu'il a gagné.



En marge de l'école de tennis, le club a organisé dimanche 6 juin, 2 plateaux galaxie : un rouge le matin et un orange l'après-midi destinés aux enfants de 7 à 10 ans. Cette journée a rassemblé une vingtaine de joueurs qui se sont affrontés lors de matchs avec format de jeu et terrains adaptés.

La reprise des cours est prévue samedi 18 septembre. Les inscriptions ont eu lieu mais sont encore possibles au tennis club.



Don du sang

L'Association pour le Don du Sang Bénévole (ADSB) du canton de Riez remercie chaleureusement les 41 personnes qui ont fait don de leur sang le mardi 17 août à Riez. L'association remercie également l'Établissement Français du Sang (EFS), parmi lesquels le Dr Xavier Courbon ainsi que Renaud Muselier, président de la Région Sud, pour le don d'objets promotionnels.

Entre 9 h 30 et 13 h 30 à la salle Magliano Alfieri, chaque donneur a été accueilli et inscrit pour son don, a rempli le questionnaire, rencontré le médecin ou l'infirmier pour l'entretien préalable au don, effectué son don puis a été accueilli dans l'espace repos où une collation était offerte.

Prochaine collecte à Riez le mercredi 20 octobre 2021.

Connectez-vous sur l'application Don de sang ou sur le site : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/



L'Établissement français du sang (EFS), parmi lesquels le Dr Xavier Courbon (2e position)



Gérard Lagarde, trésorier ; Nicole Galetto Fabrice Figuière, coprésidents ; Claude Arnaud, adhérent actif

Garden lei Tradicioun



L'association Garden lei Tradicioun a pour habitude depuis 23 ans d'organiser une manifestation festive le 1^{er} dimanche d'août à Riez. Serge Arnoux, président de l'association, remercie chaleureusement Claude Bondil, conseiller départemental du canton de Riez, de sa présence à la fête des mécaniques anciennes. Merci aux propriétaires des motos, tracteurs, voitures sans qui cette fête ne pourrait exister. L'ASM a organisé un défilé d'élégance qui a conquis le public présent. Les

visiteurs pouvaient chiner au vide grenier ou acheter des douceurs et autres produits au marché, tout cela en musique, avec nos amis de la fanfare l'Occitane de Saint-Gilles. Merci au personnel municipal pour la logistique et la sécurité. Une très belle journée qui s'est déroulée dans la bonne humeur et l'amitié.

Forum des associations

Le forum des associations s'est tenu le samedi 4 septembre. Un succès qui a montré l'importance de l'activité du milieu associatif dans la vie du village.

Club de l'amitié

Le club de l'amitié reprend lentement ses activités. Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès des deux coprésidents : Brigitte au 07 68 15 11 50 ou Gérard au 06 83 58 30 84.



Amicale Cyclotouriste Riézoise

Du partage de la route : après une nouvelle période de restriction des déplacements, il nous semble utile de rappeler que l'usage du réseau routier n'est pas réservé aux voitures ou motos. Certains supportent mal d'être ralentis par les camions, camping-cars, piétons, cycliste, agents agricoles, véhicules sans permis. Le code de la route spécifie que les cyclistes ne doivent pas circuler à plus de deux de front (ce qui implique qu'ils peuvent être deux de front). Si les cyclistes ne roulent pas à l'extrême limite du goudron, c'est pour leur sécurité (présence de gravillons rejetés par les voitures, cassure du bitume, trous et bosses). **La distance** entre une voiture et un deux-roues, en cas de dépassement hors agglomération, **est de 1,50 m** (des panneaux rappelant cette règle sont disposés à la sortie de chaque agglomération du département). 1,50 m correspond à la largeur d'une petite voiture, distance que beaucoup n'arrivent pas à estimer. Par ailleurs, il convient de s'assurer que le dépassement pourra se faire en toute sécurité pour tous les usagers de la route (pas dans une courbe ou le haut d'une cote sans visibilité). L'automobiliste doit signaler son intention de dépasser (clignotant obligatoire) et se décaler suffisamment tôt. Le non-respect de ces règles est sanctionné par une amende de 135 euros et le retrait de 3 points du permis de conduire.

Les membres de l'Amicale Cyclotouriste Riézoise rapportent que le comportement des automobilistes et motards, après ce confinement, est devenu de plus en plus dangereux et que, lorsqu'ils le font remarquer par un geste de s'écarter, ils se font insulter, voire agresser physiquement.

Le non-respect du Code de la route est une infraction, une agression verbale ou physique constitue un délit.

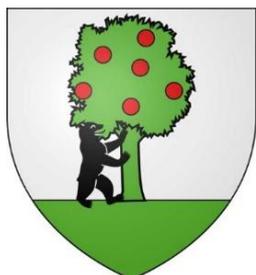
Chacun connaît un cycliste (parent ou ami) et doit se poser la question : 10 secondes de mon temps valent plus que la vie d'un être humain.

Le Président de l'Amicale Cyclotouriste Riézoise : Francis Roux
Le délégué à la sécurité l'Amicale Cyclotouriste Riézoise : Patrick Dalairy

✚ Cédric VERBORG et Laurence TABARY, le 24 juillet 2021

NAISSANCES

- ✚ Isaac PEIREIRA PENETRA, né le 3 juillet 2021 à Aix-en-Provence
- ✚ Ivan SEJDIC, né le 6 juillet 2021 à Manosque
- ✚ Milo, Pierre GAYDE, né le 17 août 2021 à Manosque



DÉCÈS

- ✚ Le 10 juillet 2021, Dominique FLORENZANO, né le 30 novembre 1946
- ✚ Le 19 juillet 2021, Ghaouti HADDJERI, né le 3 mai 1955
- ✚ Le 22 juillet 2021, Jacques LEAUTAUD, né le 4 décembre 1952
- ✚ Le 23 juillet 2021, Eliande RENCUREL, vve DIGIOVANNI, née le 6 janvier 1936
- ✚ Le 25 juillet 2021, Henri SPATOLA, née le 27 mai 1929, né le 22 décembre 1936
- ✚ Le 5 août 2021, Martine POSTOLLE ép GABRIEL, née le 7 mars 1955
- ✚ Le 9 août 2021, René BRUNAUD, né le 19 janvier 1935
- ✚ Le 22 août 2021, André CARDON-DUBOIS, né le 3 janvier 1935
- ✚ Le 28 août 2021, Eliane VARNAT, vve BALAYE, née le 28 novembre 1927
- ✚ Le 2 septembre 2021, Maxime AMIEL, né le 26 mai 1931

Déclaration de ruches 2022

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur (à partir de la première ruche). La téléprocédure de déclaration des ruches est disponible en ligne depuis le site [Mes démarches](#) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Paroles d'élus

Réunion publique vendredi 15 octobre 2021 18h mairie de Riez.

Le rétablissement de la confiance entre les élus municipaux et les habitants de la commune avait été au cœur du projet que nous avons porté en 2020. Nous nous engageons à être disponibles et à l'écoute, agir avec transparence et informer. Nous proposons d'impliquer les Riezais qui le souhaitent dans les projets importants.

Elus minoritaires, nous ne sommes pas maîtres de la situation de la commune. Nous tenons toutefois à respecter cet engagement de proximité.

La conjoncture sanitaire le permettant désormais, nous vous proposons d'animer une réunion publique le vendredi 15 octobre pour échanger sur la situation et l'avenir de notre commune. Nous serons à l'écoute de vos attentes pour Riez. Nous vous ferons part des informations dont nous disposons sur les sujets d'actualité municipale. Nous vous informerons des projets que nous avons portés en conseil et de nos votes. Nous recueillerons vos questions d'intérêt général afin de les soumettre aux élus.

Le vendredi 15 octobre, venez nombreux ! Nous comptons sur vous !

Christophe Dubois, Jackie Escudier, Bernard Loyer
Pour en savoir plus : www.ensemble-pour-riez.fr

Malgré la crise sanitaire, la saison a été intense dans notre commune. Chacun s'est investi pour que tout se déroule au mieux et ce travail a porté ses fruits. La majorité des élus remercie chaleureusement le personnel qui a fourni un travail ardu et sérieux pour le bien-être de tous.

Nous vous souhaitons une belle rentrée. N'oubliez pas de continuer à vous protéger contre la Covid 19. Même vaccinés les mesures sanitaires doivent être conservées. Suivez les instructions que nous ne manquerons pas de donner dans nos médias d'information.

C'est avec grand plaisir que nous tenons à féliciter Madame Éliane Bareille présidente du département et première femme à être élue à la tête du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence. Elle apportera, n'en doutons pas, un grand plus au développement de notre département.

L'ensemble des élus, chacun dans le domaine de compétence qui est le sien au sein du conseil municipal, se tient à votre disposition pour toute information ou problème à régler.

Claude Arnaud,
Adjoint au maire de Riez
claud.arnaud04@orange.fr